

Vers un registre des prédateurs sexuels? 1

OTTAWA | Le cas de l'agresseur sexuel Raynold Perron démontre que la création d'un registre public des prédateurs sexuels est une voie à envisager, selon le sénateur conservateur et ex- policier Jean- Guy Dagenais.

Ce dernier se montre favorable à la création d'un tel registre, conscient que sa position risque de provoquer une « levée de boucliers » dans la population.

« Je pense qu'un registre des pédophiles, ça va finir par s'imposer, parce que, malheureusement, c'est un crime qui va en évoluant », soutient le sénateur et ex-président de l'Association des policiers du Québec.

« On a parlé beaucoup du registre des armes à feu, poursuit-il. Ce serait peut-être plus intéressant d'avoir un registre des prédateurs sexuels. Ce serait peut-être plus pratique et pour les victimes et pour les citoyens. »

Selon M. Dagenais, les peines ne seront « jamais assez sévères » pour les pédophiles et les récidivistes.

« Ça nous envoie un message que pour notre gouvernement, il va falloir continuer à être très vigilant », poursuit-il.

Sans blâmer la décision de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (voir autre texte), M. Dagenais juge néanmoins « inquiétant » que celle-ci permette à Raynold Perron de fréquenter des salles de quilles et de billard.

« J'aimerais quasiment qu'il (M. Perron) soit identifié, car, en quelque part, c'est une personne qui s'attaque à des enfants de trois à cinq ans », ajoute-t-il.

Position « raisonnable »

Le criminologue et président de l'Office du droit des détenus, Jean Claude Bernheim, fait pour sa part valoir que le cas de Raynold Perron reflète un problème « extrêmement complexe ».

Il est d'avis que la décision de la Commission est, dans ce contexte, « mitoyenne et raisonnable », dit-il, puisque l'individu n'a pas été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Ce dernier est cependant d'avis que la décision faisant en sorte que l'homme pourra fréquenter des salles de quilles et de billard « comporte un risque ».

« C'est évident. On sait pertinemment que des gens qui ont des comportements sexuels de ce genre-là sont des gens qui ont un haut risque de récidive », reconnaît-il.



Selon lui, l'idée de créer ou non un registre public des pédophiles est une question « d'ordre général » et devrait alors s'élargir pour tous types d'infractions. « Si on veut établir une liste de personnes qui ne respectent pas les règles, on peut le faire, mais il faudra le faire pour toutes les personnes qui dérogent à quelque norme que ce soit », expose-t-il.